

NATZWILLER

BULLETIN MUNICIPAL



ANNEE 2023



ÉDITO

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers amis lecteurs

En 2022, face à cette conjoncture défavorable, nous avons été amenés à corriger nos priorités. Les contraintes pèsent sur les communes rurales et assèchent toujours un peu plus leurs finances. L'augmentation importante des coûts des énergies qui nous touche tout comme vous, nous a conduit à prendre des dispositions pour réduire les dépenses de fonctionnement.

Le chauffage de nos bâtiments communaux a été abaissé dans tous les locaux et la mesure visant à l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h heures s'est imposée, comme dans beaucoup de communes. Cette action permettra de réaliser quelques petites économies mais aussi de répondre à des objectifs écologiques nécessaires (lutte contre la pollution lumineuse, protection de la faune et de la flore...).

C'est avec une grande satisfaction que nous avons comptabilisé beaucoup plus de monde à la journée de nettoyage du sentier botanique. En 2021 nous étions 17 et en 2022 nous étions environ 30 personnes avec le renfort d'adolescents qui utilisent les lieux et qui sont venus apporter leur pierre à l'édifice. Grâce à l'intervention de bénévoles qui œuvrent toutes les semaines, la réparation du site de la Lüsbeen a été effectuée. Les mêmes ont remis en état l'ensemble des bancs publics le long des sentiers de promenade. Ils ont poursuivi leur action en redonnant vie à la fontaine de Bechtein située au Mintzfeld, point culminant de notre banc communal. Ils ont actuellement en chantier la réparation de la chapelle Notre dame de Lourdes. Le piteux état de la charpente nécessitait une réparation qui devenait urgente. Sans l'action de ses bonnes âmes la Lüsbeen devenait dangereuse avec des planches rongées par les vers, la toiture de la chapelle finirait par s'effondrer, des bancs publics devenaient impraticables et le paysage ne serait pas aussi bien entretenu. Nous avons la chance de compter parmi nous des personnes qui donnent de leur temps pour réparer et entretenir ce qui participe à notre qualité de vie. Espérons que d'autres les rejoindront afin que cette dynamique puisse perdurer encore longtemps.

À la rentrée scolaire du mois de septembre nous mettrons en place une garderie intercommunale avec la commune de Neuville la roche et la commune de Wildersbach. Cette garderie a pour vocation d'accueillir les enfants des 3 communes pendant la pause méridienne de midi et le soir. Nous espérons une fréquentation significative afin que le dispositif soit viable.

Cette année nous entrons dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLUi est un document de planification et d'urbanisme réalisé à l'échelle des 26 communes de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Il a pour objectif de remplacer les documents d'urbanismes en vigueur qui permettent de définir les règles de constructibilité. Son élaboration va se dérouler sur les 5 prochaines années et devrait aboutir en 2027. Tout au long de la procédure, les habitants pourront consigner leurs préconisations et remarques dans les cahiers de concertation disponibles dans les mairies des 26 communes et au siège de la Communauté de communes. Ces remarques peuvent aussi bien concerner une demande personnelle à propos d'un terrain ou des remarques générales sur le projet de PLUi. Une exposition itinérante sur le diagnostic et le projet de territoire circulera dans différents secteurs du territoire à partir de 2024, 6 réunions publiques auront lieu tout au long de la procédure et des publications sur l'avancée des travaux seront publiées sur la page Facebook et le site internet de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche. N'hésitez pas à vous informer.



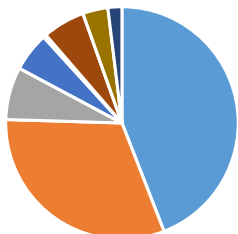
*Bien
affectueusement,
André*

MUNICIPALITÉ

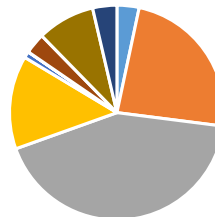
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 HORS REPORT 2021

BUDGET COMMUNAL

Dépenses de fonctionnement	506627,24	Recettes de fonctionnement	464140,66
Dépenses d'investissement	64798,20	Recettes d'investissement	84699,31
Total dépenses	571425,44	Total recettes	548839,97
Excédent de fonctionnement	-42486,58	Déficit d'investissement	19901,11



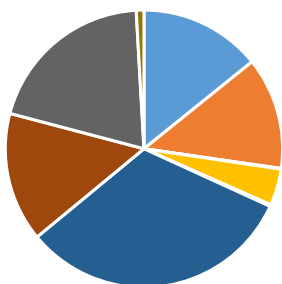
- Charges à caractère général
- charges de personnel
- Atténuation de produits
- Opération d'ordre entre section
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Emprunts
- Opérations patrimoniales



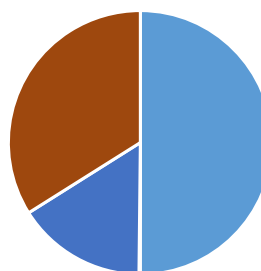
- Atténuations de charges
- Produits des services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre entre sections
- Dotations fonds divers
- Opérations patrimoniales
- Subventions d'investissement

BUDGET EAU

Dépenses de fonctionnement	62310,35	Recettes de fonctionnement	61007,23
Dépenses d'investissement	35019,76	Recettes d'investissement	44286,44
Total dépenses	97330,11	Total recettes	105293,67
Déficit de fonctionnement	-1303,12	Excédent d'investissement	9266,68



- Charges à caractère général
- Reversement agence de l'eau
- Autres charges gestion courante
- Charges financières



- Ventes eau
- Produits divers gestion courante
- Subventions d'investissement
- Opération d'ordre Matériel d'expl

ÉTAT CIVIL

ANNIVERSAIRE : 90 ANS

WINCKLER née FLAJOLET Marie Françoise, FLUCK née SCHERRER Marie Madeleine (Maria), BERNARD Marie Marguerite (sœur Marguerite) et ROPP Anne (sœur Monique) ont fêté leurs 90 ans.



Marie-Madeleine



Françoise



sœur Marguerite & sœur Monique

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Ils nous ont quittés...

Elie, Elysée ANDRZEJEWSKI le 2 mars 2022

Norbert, Pierre, Marcel LAFOND le 12 avril 2022

Alice WOOCK née **TROTZIER** le 19 juin 2022

Marie Madeleine CHARLIER née **TROTZIER** le 09 août 2022

Marie Alice WOOCK née **DIEM** le 25 août 2022

Céline FLUCK née **HALTER** le 26 septembre 2022

Roger LOTZ décédé le 11 octobre 2022

Marie Madeleine BIDERMAN née **FLUCK** le 04 décembre 2022

Alphonse WINTER le 14 décembre 2022 à Natzwiller



NAISSANCES



ISLIMANI Hayat née le 16/01/2022 de ISLIMANI M'bark et de OUMHELLA Latifa domiciliés 22, rue Principale

NEUHUSER Liam né le 24/01/2022 de NEUHUSER Gwénaél et de AJORQUE Flora domiciliés 5b, route de Rothau

BURGER Apolline née le 10/05/2022 à Strasbourg de BURGER Christophe et de CHARLIER Camille domiciliés 9, rue Des Fougères

ÉTAT CIVIL

MARIAGES & PACS

Toutes nos félicitations aux nouveaux couples :

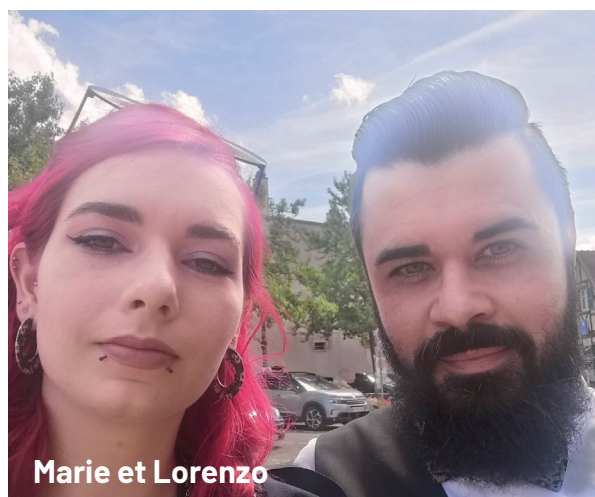
Marie TROTZIER et **Nicolas DE JONG**, le 26 mars 2022

Célia HALTER et **Morgan LE MOUILLOUR**, le 6 août 2022

Tiphaine AESCHELMANN et **Pierre MONSCH**, le 4 juillet 2022

Marie CAULLIEZ et **Lorenzo TAMIAZZO**, le 12 octobre 2022

Olivier DELABIA et **Sandrine SCHULTZ**, le 20 décembre 2022



ÉTAT CIVIL

NOCES D'OR

Marie-Jeanne HERTER née **STEINER** et **Roland HERTER** mariés le 28 juillet 1972
Agnès LANGNER née **FIRMERY** et **Jean Noël LANGNER** mariés le 4 août 1972

Jacqueline SCHAFFROTH née **HUMBERT** et **Jeannot SCHAFFROTH** mariés le 11 août 1972

Simone Marie Louis FLUCK née **JAMBERT** et **Raymond Ernest FLUCK** mariés le 29 septembre 1972



CÉLÉBRATIONS

NOCES DE DIAMANT

Marie Julienne HALTER née **BERNARD** et **Joseph HALTER** mariés le 18 mai 1962

Marie-Madeleine Jacqueline EPP née **EPP** et **Joseph Albert EPP** mariés le 27 juillet 1962



MUNICIPALITÉ

P.L.U.I.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a prescrit lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2022 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ce document couvrira à terme les 26 communes du territoire.

Un plan local d'urbanisme intercommunal c'est quoi ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui fixe des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (logement, déplacements, développement économique, environnement etc.) et définit des règles de constructions (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement, transition énergétique etc.) pour les 15 prochaines années sur le territoire de la communauté de communes de la vallée de la bruche.

C'est un document « proche » du territoire qui traduit le projet de territoire en une réglementation du droit des sols. Il suppose donc une coordination des acteurs territoriaux. Il a pour objectif de remplacer les PLU communaux et les cartes communales et doter d'un document d'urbanisme les communes qui sont au RNU (règlement national d'urbanisme) qui permettent de définir les règles de constructibilité.

Un PLUi étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire en matière d'habitat,

de mobilité, d'économie, de paysages et de biodiversité. Il permet de construire un projet de territoire respectueux de l'environnement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol pour les futures constructions. Son élaboration va se dérouler sur les 5 prochaines années et devrait aboutir en 2027.

Pourquoi un PLUi

Suite au vote par l'Assemblée nationale de la loi Climat et Résilience en août 2021, adoptant le principe de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 (voir encadré), les communes de la Communauté de communes disposant d'un PLU ou d'une carte communale sont tenues de réviser leur document d'urbanisme.



Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050 dans le cadre de la récente loi Climat et Résilience. Il demande aux territoires, communes, intercommunalités, régions de réduire de 50 % par paliers successifs le rythme

d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ainsi, un territoire qui a consommé 10 hectares de foncier agricole et naturel entre 2010 et 2020, ne pourra en consommer plus que 5 entre 2020 et 2030.

La mise en œuvre de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans les PLU(i) et cartes communales doit être réalisée dans les 6 ans, c'est-à-dire d'ici l'été 2027 au plus tard. En cas de retard, il ne sera plus possible de

MUNICIPALITÉ

P.L.U.I.

délivrer de permis de construire ou de permis d'aménager au-delà de cette date.

Dans cette perspective, il s'est révélé pertinent de réaliser un PLUi, projet de territoire commun pour l'intercommunalité.

Les PLU communaux et cartes communales continueront cependant de s'appliquer pour les autorisations d'urbanisme jusqu'à l'approbation du PLUi – d'ici 2027.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ET DONNER VOTRE AVIS ?

L'élaboration d'un PLUi est un travail au long cours durant lequel les habitants de la vallée auront la possibilité de s'exprimer et de contribuer à l'avancée des travaux :

Tout au long de la procédure, les habitants pourront consigner leurs préconisations et remarques dans les cahiers de concertation disponibles dans les mairies des 26 com-

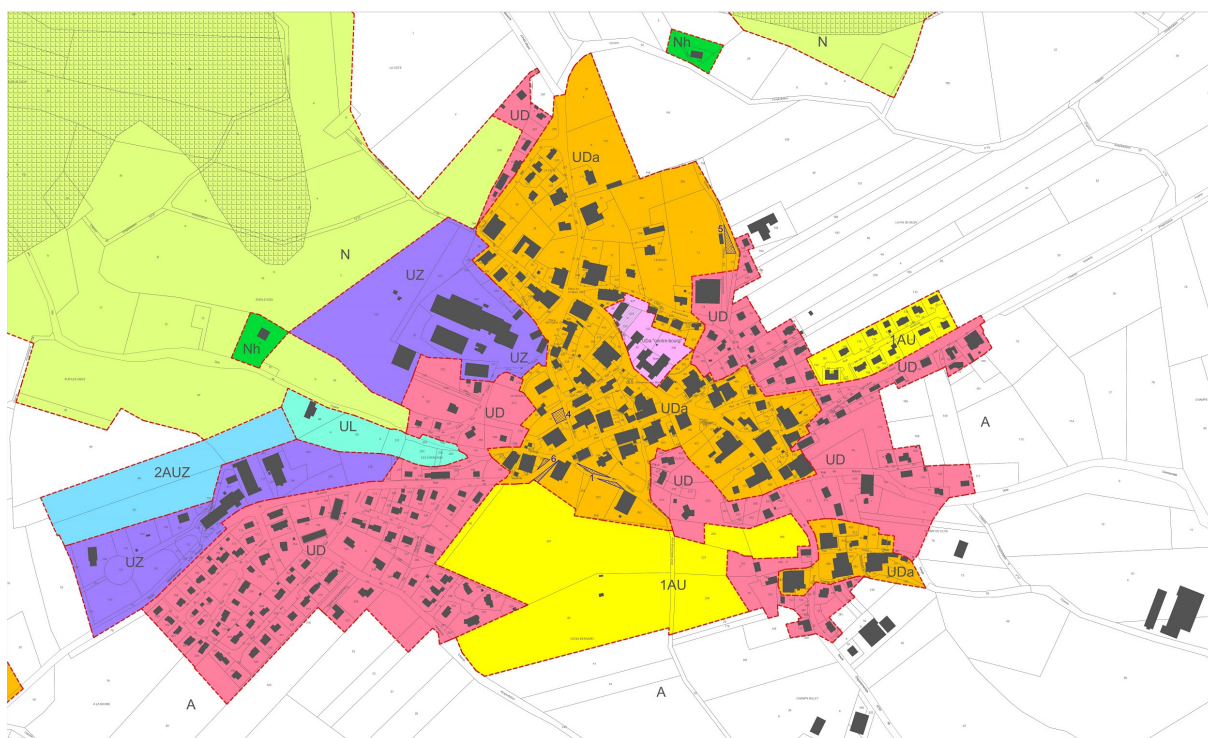
munes et au siège de la Communauté de communes. Ces remarques peuvent aussi bien concerner une demande personnelle à propos d'un terrain ou des remarques générales sur le projet de PLUi.

- L'ensemble de ces apports fera l'objet d'une analyse dans le cadre du bilan de la concertation à la fin de la procédure.

- Une exposition itinérante sur le diagnostic et le projet de territoire circulera dans différents secteurs du territoire à partir de 2024.

- 6 réunions publiques auront lieu tout au long de la procédure.

- Des publications sur l'avancée des travaux seront publiées sur la page Facebook et le site internet de la Communauté de communes de la vallée de la Bruche.



VIE ASSOCIATIVE

A.S. NATZWILLER



Pour l'année sportive 2021-2022, l'équipe fanion entraînée par Christophe SCHEPPLER a vu la saison se terminer brillamment au pied du podium pour la montée et finir meilleure attaque de district 3 Alsace. Quant à notre équipe 2 entraînée par notre duo Stéphane EPP et Samuel FELDER elle a terminé dernière de son groupe. Néanmoins, ils doivent leur survie en district 7 à de nombreux arrêts d'équipe. La fin de saison, marque l'arrêt de l'entente jeune Haute Bruche après 30 années d'existence. L'année 2022-2023 a vu l'arrivée de nouveaux coachs Anthony BEN HAMMOU pour l'équipe fanion, Guillaume KERN et Guillaume SCHWOERER pour l'équipe 2 ainsi qu'un nouveau trésorier Jérôme DUBRUNFAUT. C'est un effectif global de 44 joueurs, 2 Arbitres et 20 dirigeants qui font vivre le club, sans oublier les conjointes et les proches du club.

Les bénévoles du club, jeunes et moins





jeunes, ont participé à la rénovation du club-house en 2021-2022. Tout au long de l'année les bénévoles entretiennent le terrain et les abords, font du bois de chauffage pour des partenaires, participent aux différentes manifestations et tiennent le club-house les jours de match.

Les manifestations de l'ASN 2022 et 2023:

Le 3 juillet 2022 : Marche populaire

Après 2 années d'arrêt dû au COVID, ce sont quelques 345 marcheurs qui ont participé à cette 31ème marche populaire. Après avoir parcouru le 5 -10 ou 20 km, un bon repas attendait nos marcheurs, les fameux jambonneaux de Jean Claude. Pour 2023, vous pouvez déjà réserver votre 9 juillet pour participer à cet événement.

Le 7 juillet 2022 : Caravane de l'animation, en partenariat avec les associations du village : tenue du stand de tir au but pour les enfants et du stand restauration et buvette.



VIE ASSOCIATIVE

A.S. NATZWILLER



Le 23-24 juillet 2022 : MESSTI

Malgré le manque de manèges pour les enfants, le Messti a été organisé par l'ASN. 60ème anniversaire.



TROTZIER Sébastien - FLUCK Kévin - HERTER Cédric

- Diplôme d'honneur : EPP Stéphane - DUBRUNFAUT Jérôme

Les personnes présentes ont ensuite partagé un moment de convivialité lors du vin d'honneur et pour ceux qui souhaitent poursuivre la soirée, la possibilité de se restaurer avec des tartes flambées et pizzas.

Le 10 septembre 2022 : L'assemblée Générale s'est tenue à la salle des fêtes de la Rothaine dans une bonne ambiance qui s'est terminée par un repas convivial de l'ensemble du club.

Le 4 février 2023 le BAL DU CARNAVAL

Après 2 ans d'absence, le traditionnel BAL DU CARNAVAL est revenu pour le plus grand plaisir de tous. L'ambiance était au rendez-vous. (Photo ASN BAL)

Le samedi 3 septembre 2022, l'A.S. Natzwiller a organisé une réception à l'occasion de son 60ème anniversaire en présence de 2 représentants du district d'Alsace de football et de WOOCK François adjoint au maire. Après un discours de bienvenue aux invités et licenciés de l'association, les représentants du district ont remis les distinctions à certains membres du club.

- Plaquette vermeil : FELDER René - FLUCK Jean-Pierre

- Plaquette d'argent : TROTZIER Jean-Claude - STEINER Dominique

- Médaille d'or : FELDER Samuel - FLUCK Claude - HAENSLER David

- Médaille vermeil : FELDER Ludovic - BENHAMMOU Anthony

- Médaille d'argent : SCHEPPLER Christophe - FELDER Olivier

- Médaille de bronze : METZGER Léo -



VIE ASSOCIATIVE

A.S. NATZWILLER





MUNICIPALITÉ

TRAVAUX, MAIS QUE FONT-ILS ?

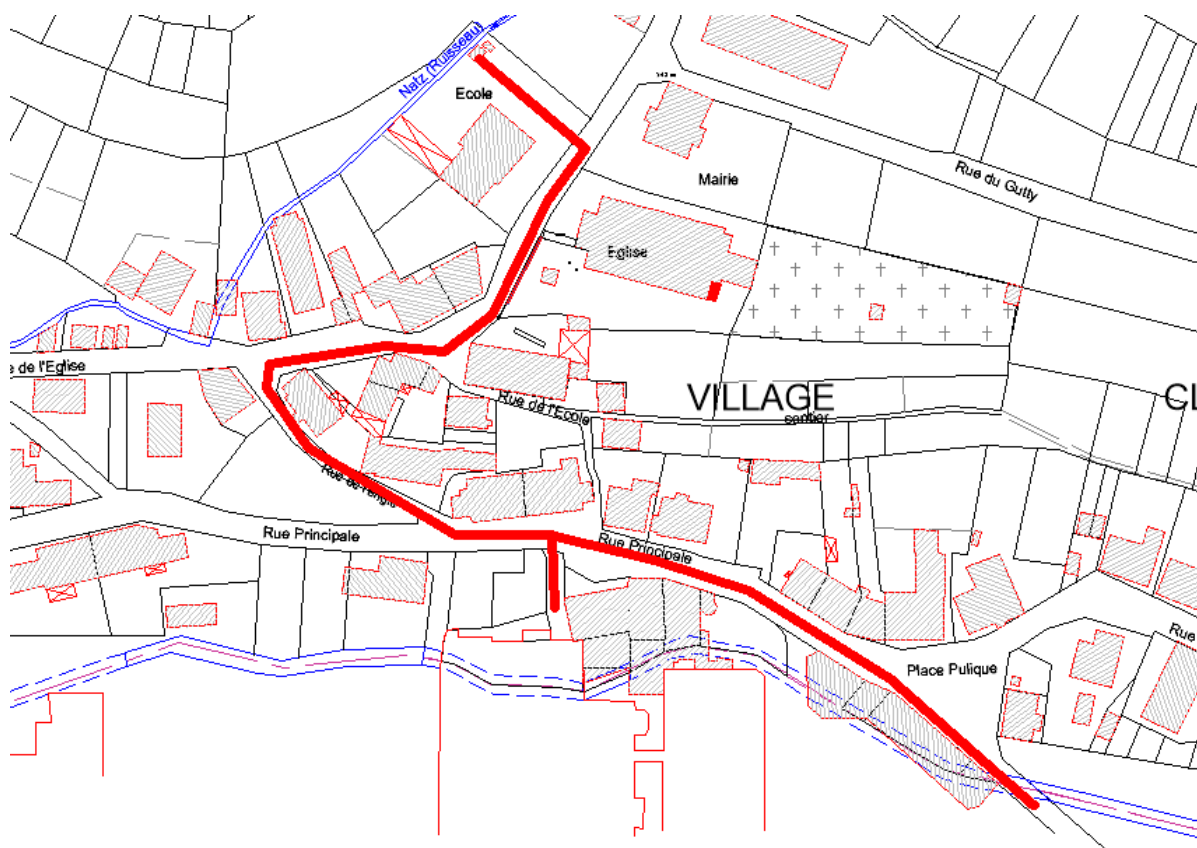
De nombreux engins de chantier circulent dans notre rue de l'église et sur la rue principale, des tranchées sont creusées, des tuyaux rouges y sont enterrés, des routes momentanément coupées, des hommes tout en jaune qui s'affairent, mais que font-ils ?

E.s. réseau effectue actuellement d'importants travaux de mise en souterrain d'une partie du réseau électrique haute tension sur notre commune et la commune de Neuviller la Roche. La ligne haute tension aérienne qui alimente le transformateur situé dans la cour de l'école sera supprimée. D'autres travaux d'enfouissement de ligne ont également été réalisés le long de la RD 530, sous la Rothaine et sur la rue de Rianguotte à Neuviller la Roche pour réaliser ce que l'on appelle un bouclage électrique. Tous ces aménagements sont destinés à supprimer les lignes aériennes et sécuriser l'alimentation électrique de nos villages.



MUNICIPALITÉ

TRAVAUX ÉS RÉSEAU



MUNICIPALITÉ

ORATOIRE NOTRE DAME DE LOURDES DE NATZWILLER

Notre Chapelle Notre Dame de Lourdes de Natzwiller est bien malade. Des infiltrations d'eau ont eu raison de sa toiture et du plafond en plâtre posé sur lattis.

Une équipe de bénévoles a décidé de se lancer dans la remise en état de cette chapelle. La première étape était de déposer la couverture pour évaluer l'étendue des dégâts. Les infiltrations ayant également touché la charpente. Très vite une décision est prise : il faudra remplacer la charpente, recrépir l'intérieur et refaire l'aménagement intérieur. L'hiver est venu perturber les travaux extérieurs mais le charpentier n'a pas chômé et la charpente est prête. Dès que la météo s'y prêtera les travaux reprendront pour rendre à notre village une belle chapelle pour de nombreuses années

Rendez-vous dans le prochain bulletin pour présenter la suite des images des travaux.



MUNICIPALITÉ

LA FONTAINE BECHSTEIN DU MINTZFELD

La fontaine Bechstein au Mintzfeld ne coulait plus. (Le professeur Otton Bechstein était secrétaire général du Club Vosgien de 1893 à 1918). Très appréciée par les randonneurs mais également chère au cœur de quelques administrés et du club vosgien, il aurait été dommage de la laisser dans cet état. C'est à l'initiative de quelques bénévoles que la réparation fut lancée. Il a fallu sortir et remettre en place une pierre d'environ 450 KG pour remplacer le tuyau d'alimentation galvanisé hors d'usage par un nouveau tuyau en cuivre. Depuis, la fontaine revit pour le plaisir de nombreux randonneurs.



MUNICIPALITÉ

SAINT NICOLAS

Après deux années de privation la Saint Nicolas a pu être fêtée le mercredi 7 décembre. Les enfants des trois communes (Natzwiller, Neuville la Roche, Wildersbach) étaient conviés à partir de 15h à la salle des fêtes de la Rothaine. Plusieurs ateliers bricolages de Noël étaient proposés aux enfants afin de créer de jolis objets décoratifs.

Un stand rempli de jeux de société adapté à tous les âges.

Un atelier « bredele de Noël » pour les plus gourmands. Les enfants ont passé une après-midi récréative et ludique en attendant l'arrivée du Saint Nicolas et de son compère le « Père fouettard ».

Bonbons, brioches et boissons ont été distribués comme le veut la tradition aux enfants sages (heureusement ils le sont tous). Un grand merci à toutes les personnes des trois communes qui ont contribué, participé et se sont investies dans cette belle après-midi !



VIE ASSOCIATIVE

TOURNOI DE PÉTANQUE

Les membres de la classe 1980 1981 ont réussi leur Pari !!!

Comme chaque année, c'est avec grand plaisir que cette bande de copains invite les passionnés à une journée de convivialité autour de ce jeu ouvert à toutes les joyeuses âmes locales. Soyons honnêtes en reconnaissant que la "compétition" n'est qu'un prétexte à la rencontre de la joie et de la bonne humeur. L'objectif de ces amis de longue date est que d'année en année les rires et les instants de complicité soient toujours plus forts que l'année précédente. Après quelques années d'absence suite aux contraintes sanitaires c'est chose faite. Le soleil aidant la bonne ambiance était une fois de plus au rendez-vous. La classe 1980 1981 tient à remercier tous les participants au tournoi, la commune de Natzwiller qui met à disposition le terrain et la salle de la Rothaine ainsi que les bienfaiteurs qui ont gracieusement mis à disposition les lots ayant permis de récompenser les participants, à savoir :

L'Auberge Metzger

Alain Cuny et la boucherie Muller

L'entrepôt de la Bruche

Boulangerie de la Bruche

Elo Esthétique / Au bon pain



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DE LA ROTHAINÉ

Association des parents d'élèves du R.P.I. de la Rothaine (créée en 2016)

Le bureau élu pour l'année scolaire 2022/2023, est composé des 6 membres suivants :

Présidente : DUBRUNFAUT Pauline

Vice-présidente : STEPIEN Agnès

Trésorière : BLANCHARD Stéphanie

Trésorière adjointe : NUSS Aurore

Secrétaire : HOUTMANN Séverine

Secrétaire adjoint : SCHILLINGER Céline

ACTIONS PASSEES ET EN PREVISIONS:

Novembre 2022 : Vente de gâteaux Saint Michel

Décembre 2022 : vente de fromages

Juin 2023 : participation au financement d'une semaine de classe verte à AUBURE pour les élèves scolarisés en primaire (4000€) et financement d'une activité future des maternelles (2000€)

30 JUIN 2023 : Kermesse de l'école prévue à NATZWILLER

Juin -Juillet 2023 : commande groupée de fournitures scolaires

SEPTEMBRE OCTOBRE 2023 : Assemblée générale

Toutes les actions menées sont faites pour agrémenter la vie des élèves par des sorties ou des spectacles.

L'année 2023 sera la dernière de notre présidente et d'une grande partie du bureau. Nous recherchons de nouveaux parents prêts à reprendre l'association. N'hésitez pas à nous contacter pour contribuer à nos actions et/ou devenir membre de l'APE RPI La Rothaine pour que l'association perdure à la rentrée prochaine!

Coordonnées :

Siège social : chez Pauline Dubrunfaut, 88 rue Principale, 67130 NATZWILLER - TEL : 06.13.20.66.96

Email : aperpirothaine@gmail.com

Page Facebook pour l'actualité : <https://www.facebook.com/APE-RPI-de-la-Rothaine-665826963566671/>

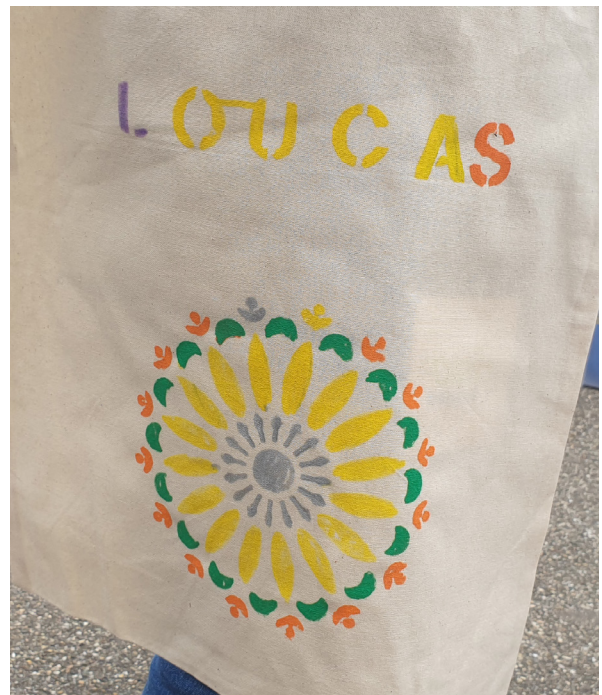
La caravane de l'animation le 7 juillet 2022 : Cette année, la caravane de l'animation s'est arrêtée dans la cour de l'école le 7 juillet dernier.

Retour sur une belle fin d'année scolaire et une belle soirée sous le signe du bénévolat associatif.

Pour cette fin d'après midi, L'AS Natzwiller, Retraite et Loisirs par le biais de la couture, L'association de pêche et l'association RPI de la Rothaine ont donné de leur temps pour faire une belle caravane de l'animation. Au programme, initiation taekwondo, fabrication de toupie en bois, décoration de sacs en tissu, tir au but, pêche pour les petits, atelier initiation à la couture, perle à repasser, réparation de vélo..... Et surtout une bonne ambiance et un super souvenir pour les enfants.

Merci à tous pour votre implication, lors de cette manifestation, petits et grands étaient ravis.





VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU R.P.I. DE LA ROTHAINNE





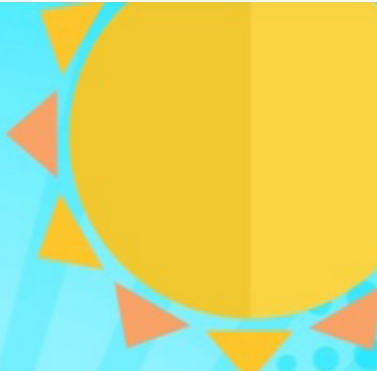
FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE



vallee de la
bruche.fr
l'accueil est dans notre nature
Communauté
de communes



Colibri
Bruche



Pour toute la famille !

Caravane de l'animation

Le concept est simple !
L'équipe d'animation sera
présente pour proposer
de nombreux **bricolages**
et grands jeux, **atelier**
de réparation de vélo,
et **atelier bois**
et aussi

**Contes, Maison de la Protection
des Familles, Taekwondo**



NATZWILLER

Cour de l'école

Jeudi 07/07
de 16h30 à 20h

**Animations
gratuites**

RENSEIGNEMENTS :

En mairie, à l'Office de Tourisme, sur Facebook ou auprès de :
Etienne ENETTE, Coordinateur Jeunesse FDMJC Alsace / Vallée de la Bruche
mail : e.enette@valleedelabruche.fr - tél. : 06 26 94 80 45
Carole SCHEER, Coordinatrice Petite Enfance, Association Colibri Bruche
mail : colibri-bruche@wanadoo.fr - tél. : 06 47 24 16 52

www.cc.valleedelabruche.fr



ALSACE
Colibri Bruche



ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
du Bas-Rhin



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

LES ÉCOLES (R.P.I.)

L'ÉCOLE DE LA FORÊT.

“On dirait que ça te gêne de marcher dans la boue”

Pour Mme Antoni, l'enseignante remplaçante de l'école maternelle, c'était une évidence. Nous avons la chance de vivre dans des villages au cœur de la forêt. Mais quel est l'intérêt si on ne peut ni la toucher, ni la sentir et se contenter de l'admirer à travers la vitre de sa salle de classe assis sur une chaise ?

Et si au contraire, on pouvait travailler au cœur de cette nature ? On en a peut-être d'autant plus conscience ces dernières années où l'on a souffert d'isolement et de confinement.

Il ne s'agit pas de jouer ou simplement de se promener, mais d'apprendre en trouvant des bâtons, des feuilles en forme de lettres ou de chiffres, en faisant des suites logiquesseuls les outils pédagogiques diffèrent de la salle de classe traditionnelle. Les enfants manipulent des éléments naturels. Les élèves sont sensibilisés au respect de la nature, des animaux de cet équilibre complexe et fragile à la fois, ils apprennent des notions de botaniques, à repérer le passage de certains animaux, les bruits de certains oiseaux qui nous entourent

Les enfants développent également d'autres compétences comme la solidarité, l'esprit de camaraderie et beaucoup d'autres. Les échanges se font naturellement entre les élèves de petite, moyenne et grande sections. Ils s'entraident pour grimper, faire les exercices demandés, pousser le petit chariot qui contient le matériel nécessaire pour la matinée. N'est-ce pas ces valeurs là qu'on l'on souhaite transmettre à nos enfants à travers l'éducation ? C'est vrai-



ment un plaisir de voir nos futures générations se comporter avec tant de générosité et faire preuve de tellement d'imagination. La matinée est rythmée par des temps distincts : de travail, de récréation avec le goûter et de temps libre. Il y a peu de règles mais elles sont simples et respectées. Elles se résument au respect : de soi, de l'environnement et des camarades. Ils disposent d'un moment pour eux, un temps calme où ils peuvent s'isoler, s'asseoir ou non, mais juste rester silencieux et observer la nature et là on se rend compte qu'il s'en passe des choses ! C'est d'ailleurs souvent le moment qu'ils ont préféré lors du débriefing proposé

par la maîtresse au retour de l'école.

Il faut évidemment s'équiper en fonction de la météo mais la pluie ou le froid n'entache pas l'enthousiasme des enfants, bien au contraire : ils sont habillés en conséquence et du coup peuvent se salir ! Le concept est assez récent voire nouveau pour nous, il est habituel dans les pays nordiques dès le plus jeune âge, il n'est pas rare de voir des nourrissons faire la sieste en extérieur, des crèches en plein air et des écoles où l'enseignement se passe en partie à l'extérieur malgré des températures inférieures à celle de nos contrées

Alors tous dehors !!!



LES ÉCOLES (R.P.I.)

L'ÉCOLE DE LA FORÊT.

En Juin 2022, la kermesse a eu lieu à WILDERSBACH Malgré la pluie, nous avons pu profiter de la soirée.



En décembre 2022, une petite fête de Noël a été organisée dans la cour de l'école de NATZWILLER. Le froid n'a pas découragé les parents venus nombreux.



Cette année les enfants de l'école primaire vont partir en classe verte à AUBURE (68). Le séjour coûte 63€ par jour et par enfant, plus 5€ d'assurance annulation pour la semaine.

Cette semaine est financée par la coopérative scolaire 16€ /enfant (A cela s'ajoutent 190€ pour la sortie aux châteaux, 90€ pour le matériel des activités médiévales et 185€ par séance de tir à l'arc, plus le transport jusqu'au centre. Tous ces frais supplémentaires seront pris en charge par la coopérative scolaire.), les 3 mairies par une subvention exceptionnelle de 3000€, l'ADEM (Association Des Enseignants de Molsheim) à hauteur de 25€/enfant et par l'association des Parents d'élèves pour 4000 €.

Durant cette semaine les enfants feront les activités suivantes :

- CP/CE1/CE2 : patrimoine médiéval avec la préparation d'un banquet (fabrication de coiffes d'époques - fabrication de bols en pain - danses médiévales) Sortie nature avec visite des 3 châteaux de Ribeauvillé (en bus). Parallèlement, nous ferons des activités nature autour de l'eau et de la mare.

- CM : tir à l'arc, orientation et micro-cosmos
Veillées : balade nocturne, casino, jeux de défis, soirée dansante.



LES ÉCOLES (R.P.I.)

SORTIE DE L'ÉCOLE MATERNELLE AU NATUROPARC

Par une belle journée du mois de juin , nous sommes allés au parc des loutres à Hunawihr pour notre sortie de fin d'année. Nous y avons vu plein d'animaux : des cigognes avec leurs bébés cigogneaux, des carpes que l'on a même pu caresser comme un chat, c'était trop rigolo, une loutre qui faisait une grosse sieste, des grands hamsters, des rats laveurs, des ânes et on a même donné une petite carotte à un ragondin. On a aussi fait des empreintes d'animaux dans de l'argile et vu un petit spectacle. C'était une belle journée et on a plein de beaux souvenirs.





VIE ASSOCIATIVE

LA CLASSE 80 81 EN VOYAGE À MADÈRE

Entre randonnée, baignade et soRtie en bateau les journées étaient bien remplies. Découverte du jardin botanique de Funchal (la capitale) en téléphérique dans un environnement très montagneux. Sortie en mer pour voir les dauphins et randonnée pour avoir une vue imprenable du haut du mont Ruivo, mais aussi baignade dans les piscines naturelles bordée de sable noir. Bien évidemment, tout ça dans une ambiance conviviale et détendue autour d'une bonne « poncha » (l'apéritif local).



VIE ASSOCIATIVE



Atelier enfants Mairie de Natzwiller (salle du haut)

Le mercredi après-midi de 14h30 à 16h30 :



11 janvier
8 février
8 mars
12 avril
3 mai
14 juin
20 septembre
18 octobre
8 novembre
6 décembre



Contact et renseignements : Mme Thérèse ROELLINGER 03.88.47.30.10 ou 06.11.71.26.63



VIE ASSOCIATIVE

GYMANATZ

L'association Gymanatz a repris ses cours le mardi soir depuis septembre dernier. Nous avons un nouveau coach qui se présente ci-dessous :

Je m'appelle Louisa et depuis septembre j'anime les cours de sport du village. Depuis mon plus jeune âge j'ai pratiqué de la danse et je pratique cette discipline encore aujourd'hui. J'ai également pratiqué du basket-ball pendant 9 ans mais avec les études c'était difficile de faire ces 2 activités donc il a fallu faire un choix. J'ai toujours été attirée par le sport et c'était une évidence de poursuivre mes études dans ce domaine. J'ai donc passé un bac économique et social, que j'ai obtenu puis j'ai effectué un service civique pendant 12 mois dans une maison de retraite spécialisée. En 2018 j'ai commencé le diplôme du DEUST pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors. Pendant ces 2 années, j'ai effectué énormément de stages et pratiqué diverses activités comme du yoga, pilates, danse de salon, renforcement musculaire ou encore marche nordique. J'ai obtenu mon diplôme en juin 2020. Nous étions en pleine pandémie donc je n'ai pas pu animer des cours et donc il m'a fallu trouver un emploi. Depuis septembre 2020 je travaille en tant que vendeuse au magasin Triumph d'Obernai. En septembre 2022, j'ai commencé à animer des cours au sein du village avec l'association Gymanatz.

Nous avons un cours de 18h15 à 19h15 de gymnastique douce .

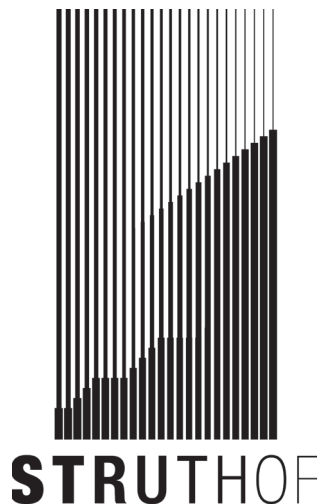
Un cours de maintien en forme avec renforcement musculaire et cardio de 19h30 à 21h.





HISTOIRE

CENTRE EUROPÉEN DU RÉSISTANT DÉPORTÉ



Les chantiers se poursuivent au CERD
En 2022, le Centre européen du résistant déporté (CERD) n'a pas complètement retrouvé la fréquentation de 2019, qui avait atteint les 200 000 visiteurs. Mais il s'en est approché, enregistrant 180 000 visites, après avoir accueilli 50 000 personnes en 2020 et 75 000 en 2021.

De nombreux efforts ont été fournis pour améliorer l'accompagnement du public. Cela passe par la démultiplication des visites guidées et la possibilité d'emprunter gratuitement des audioguides, disponibles en six langues (français, anglais, allemand, italien, espagnol et néerlandais).

La conservation et la restauration de ce patrimoine demeurent une priorité. Des chantiers importants se sont poursuivis en 2022. Ils ont permis la réouverture, en novembre dernier, de l'annexe qui abrite la chambre à gaz – située à proximité de l'ancienne auberge – et le début des travaux de construction d'un nouveau bâtiment, qui sort de terre de l'autre côté des parkings de bus. Ce petit édifice a une double vocation :



rassembler le matériel d'entretien du site et conserver, dans de bonnes conditions, les objets et les archives liés à l'histoire du camp. Ce sont environ 1,5 million d'euros qui, chaque année, sont investis par l'Etat, au travers de l'Office national des combattants et des victimes de guerre, gestionnaire du site, et du ministère des Armées, son propriétaire.

L'année 2023 marquera aussi le coup d'envoi de deux nouveaux chantiers. D'une part, celui de la baraque cuisine, jamais ouverte au public. Les études et consultations d'entreprises seront lancées au cours des prochains mois, afin de débiter sa restauration en 2024. D'autre part, celui portant sur la mise en place d'une étude prospec-

tive. Celle-ci aura pour objet d'intégrer l'ensemble des travaux réalisés ou en passe de l'être, tout comme les projets envisagés pour remédier aux difficultés liées à la croissance de la fréquentation du site. Cela passera, en particulier, par la restauration de l'ancienne auberge et une réflexion sur la création d'un nouveau parking.

Même si ces travaux ne seront pas effectués avant quelques années, il faut dès à présent étudier la façon dont toutes ces actions influent les unes sur les autres. En outre, il s'agira aussi de comprendre l'impact qu'elles auront sur le parcours du visiteur, ainsi que sur les activités proposées par le CERD, notamment à destination des publics scolaires.



www.struthof.fr

INFORMATIONS PRATIQUES



Vous avez des soucis dans votre vie conjugale ou familiale ?

Le conseiller conjugal vous propose :

- une **écoute** et une **compréhension** de votre problème,
- un **dénouement** des difficultés rencontrées,
- une **amélioration** de la communication,
- des **solutions personnalisées** pour envisager l'avenir.

Conseil - Écoute - Accompagnement - Communication

 AGF DU BAS-RHIN

11 rue du Verdon - 67100 STRASBOURG

 03 88 21 13 80

@ conseil.conjugal@agf67.fr

 www.agf67.fr



DRDJSCS
Direction Régionale et Départementale de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

INFORMATIONS PRATIQUES

PÔLE BIEN-ÊTRE ET SANTÉ

Ouverture depuis le 1er décembre 2022 d'un «Pôle Bien-Etre & Santé» à Colroy la roche. Il est situé au n° 21, rue devant saint blaise. Facile d'accès, sur un axe passant, parkings gratuits à proximité et entièrement aux normes PMR.

Il se compose de plusieurs professionnels paramédicaux, à savoir pour le moment :

- du cabinet infirmier Eyder-Guiot Bruno, 06.85.97.30.49.
- de l'orthophoniste Personeni Sophie, 06.44.17.20.21.
- de la réflexologue pluridisciplinaire Lolli Alexandra, 07.77.86.98.50.
- de la psychologue clinicienne Pfeiffer Sarah, 07.63.43.16.94.

On peut également suivre les activités du pôle sur la page facebook à son nom.

Ce pôle a été conçu afin d'apporter des services essentiels supplémentaires dans la vallée de la Bruche, qui nous le savons tous en a bien besoin.



INFORMATIONS PRATIQUES

DÉCLARATION IMMOBILIÈRE

Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023.

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1er janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec Service-Public.fr. La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023. Afin de déterminer précisément les

propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) demande à tous les proprié-

étaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1er juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

D'après la DGFIP, 34 millions de propriétaires sont concernés pour 73 millions de locaux à usage d'habitation en France.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entre-

prises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'oc-

cupation à compter du 1er janvier 2023. Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérati-

vement avant le 1er juillet 2023. Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif). Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ». Pour faci-



INFORMATIONS PRATIQUES

liser cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Par la suite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.

À savoir : En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

À noter : En cas de question ou de difficulté

pour effectuer la déclaration, vous pouvez contacter :

- le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401 (numéro non surtaxé) ;
- le service des impôts, via la messagerie sécurisée, (choisissez le formulaire « J'ai une question sur le service Biens immobiliers » ou via les coordonnées figurant dans la rubrique « Contact et RDV ».

Important:

Afin de répondre aux usagers qui ne possèdent pas de compte en ligne les service fiscaux vous proposent de passer chez France service à Schirmeck au siège de la communauté de commune (11 grand'rue - 03 88 97 86 20) ou chez France service à Saales (41 grand rue - 03 88 97 73 72) munis de votre dernière taxe foncière.

Bonne nouvelle: Cette déclaration à été prolongée jusqu'au 31 juillet 2023.



INFORMATIONS PRATIQUES

FAMILLES D'ACCUEIL

Jeunes lycéennes étrangères Italiennes, Brésiliennes et Allemandes recherchent une famille d'accueil D'Italie, du Brésil, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Luise, jeune allemande de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2023. Elle fait du judo, joue du piano et aime nager. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Alice, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du volleyball, de la natation et aime lire et faire du vélo. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2023. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Cristina, jeune brésilienne de 16 ans, viendra en France pour 10 mois. Elle pratique le taekwondo, fait du ballet et a de nombreux hobbies, dont le design graphique. Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire

partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements : Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable Locale :

Laurence VEITMANN

54200 Bruley

06.10.09.45.51

laurenceveitmanncei@gmail.com



11-13 rue Nicolas Bouvier
35400 SAINT-MALO
FRANCE

00 33 (0) 2 99 20 06 13

www.cei-voyage.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Société de Pêche La Rothaine

Journées de pêche Etang Hisler★★

-> Samedi après-midi 16 à 19h

6 mai

10 juin

8 juillet

26 août

-> Dimanche matin de 8h à 11h

21 mai

25 juin

23 juillet

10 septembre



***Droit de pêche : 13€**

***Sont interdits :**

le moulinet et la pêche à la cuillère

Sont à remettre à l'eau :

les truites de moins de 23 cm ainsi que les truites fario

**Ces dates sont programmées à ce jour et peuvent évoluer*

2/2

DIVERTISSEMENT

HUMOUR(?)

Devinettes pour les petits et les grands :

Quel est l'animal qui a le plus de dents ?

La petite souris.

Qu'est-ce qu'une DUCHE ?

C'est une DOUCHE sans «O».

Qu'est-ce qu'un BUCERON ?

C'est un BUCHERON sans «H».

Un jeune homme venait tout juste d'obtenir son permis de conduire, il demande donc à son père s'ils pouvaient discuter ensemble de l'utilisation de la voiture familiale. Son père l'amène dans son bureau et lui propose le marché suivant: «Tu améliores ton rendement scolaire et tu te fais couper les cheveux. Ensuite, nous parlerons de la voiture». Un mois plus tard, le garçon revient à la charge et, encore, son père l'amène

dans son bureau. Le père ne tarde pas à prendre la parole: « Mon fils, je suis très fier de toi. Ça va beaucoup mieux à l'école mais tu ne t'es pas fait couper les cheveux». Le jeune réplique:

- Tu sais, papa, j'ai réfléchi à cela... Samson avait les cheveux longs. Moïse avait les cheveux

longs. Noé avait les cheveux longs et Jésus avait les cheveux longs». Et du tac au tac, le père réplique:

« Et ils se déplaçaient tous à pied ! »

Deux grand-mères Alsaciennes discutent...

- Ma petite fille se marie la semaine prochaine !

- Ah, vraiment ? Félicitations ! Et le mari vient d'où ?

- De Faïsbouck, mais ne me demande pas où c'est

Deux copines discutent

- Et toi, c'est qui ton auteur préféré ?

- Mon amant.

- Ah bon ? Et qu'est ce qu'il écrit ?

- Des chèques !

La vérité sort de la bouche des enfants..

Dans une classe de CM2, l'instituteur donne un cours sur la faune africaine. Il dit :

- Le lion est le roi des animaux. Il ne craint qu'un seul animal. Lequel

Un petit garçon lève le doigt et répond :

- La lionne.



DIVERTISSEMENT

MOTS MÊLES

M	Y	S	N	Q	V	O	S	C	H	I	R	M	E	C	K	N
U	E	A	B	R	C	P	L	A	I	N	E	G	G	U	T	E
H	C	U	S	P	O	T	A	L	W	L	L	R	P	T	W	U
L	E	L	A	O	L	M	H	A	Z	I	U	A	F	B	W	V
B	H	X	I	U	R	C	C	B	H	K	T	N	O	L	I	I
A	C	U	N	N	O	B	A	R	C	H	Z	D	U	A	L	L
C	U	R	T	A	Y	E	B	O	A	C	E	F	D	N	D	L
H	R	E	B	T	L	L	S	Q	B	A	L	O	A	C	E	E
S	B	S	L	Z	A	M	R	U	M	B	H	N	Y	H	R	R
U	G	U	A	W	R	O	E	E	E	S	O	T	I	E	S	L
R	R	A	I	I	O	N	D	K	R	R	U	A	Y	R	B	A
B	U	H	S	L	C	T	L	O	A	E	S	I	B	U	A	R
R	O	T	E	L	H	O	A	J	B	H	E	N	D	P	C	O
U	B	O	D	E	E	R	W	I	S	C	H	E	S	T	H	C
C	R	R	X	R	S	S	U	R	H	C	A	B	L	O	S	H
H	Z	R	A	N	R	U	P	T	S	E	L	A	A	S	W	E
E	B	E	L	L	E	F	O	S	S	E	L	H	Q	T	Z	K

Saurez-vous retrouver les communes de la Haute Vallée de la Bruche ?

WALDESBACH / MULBACHSURBRUCHE / RANRUPT / WILDESBACH - LABROQUE /
LUTZELHOUSE-BLANCHERUPT-FOUDAY / SOLBACH-NATZWILLER / RUSS-SAALES /
WISCHE / BAREMBACH / SCHIRMECK / HERSBACH / BOURGBRUCHE / GRANDFONTAINE
/ BELLEFOSSE / NEUVILLERLAROCHE / SAULXURES / BELMONT / COLROYLAROCHE /
SAINTBLAISE / ROTHAU / PLAINE

INFORMATIONS PRATIQUES

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur l'automatiquement avant la fin du mois de juin qui suit l'année travaillée.

À qui s'adresse le Compte personnel de formation (CPF) ?

Le Compte personnel de formation (CPF) s'adresse à :

- toutes les personnes de 16 ans et plus
- par dérogation, les jeunes de 15

ans, ayant signé un contrat d'apprentissage, sont également concernés

• le Compte personnel de formation (CPF) est fermé à la date à laquelle son titulaire a fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, par exception au titre des activités bénévoles et de volontariat que le salarié exerce.

Dès 65 ans, le compte CPF est automatiquement fermé pour les salariés ayant liquidés leurs droits à la retraite et n'ayant pas repris d'activité salariée. Si dépassé cet âge, la personne en retraite souhaite reprendre une activité professionnelle, le retraité actif a la possibilité de demander une réouverture de son compte CPF auprès du service client sur [MonCompteFormation.gouv.fr](https://www.moncompteformation.gouv.fr)

Comment est alimenté le Compte personnel de formation (CPF) et quel montant est crédité ?

Depuis 2020, les salariés ayant effectué une durée de travail supérieure ou égale à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail sur l'ensemble de l'année 2019 ont acquis 500 euros par an pour se former (placé

onné à 5 000 euros). Une proratisation est maintenue pour les salariés dont le temps partiel est inférieur à 50 % du temps complet.

Bon à savoir

Ces droits à la formation vous sont personnellement rattachés tout au long de votre vie professionnelle et ne sont pas cessibles. Il n'est donc pas possible, par

exemple, de céder les crédits CPF à votre enfant pour passer le permis B ou toutes actions de formation éligibles à MonCompteFormation. Le titulaire de compte est passible de devoir rembourser l'intégralité des montants engagés lors d'une fausse déclaration ou en cas d'incapacité de fournir certaines pièces justificatives. L'organisme de formation est également passible de sanctions qui peuvent aller jusqu'au déréférencement de son catalogue sur MonCompteFormation dans le cadre de cette pratique non autorisée par la Loi.

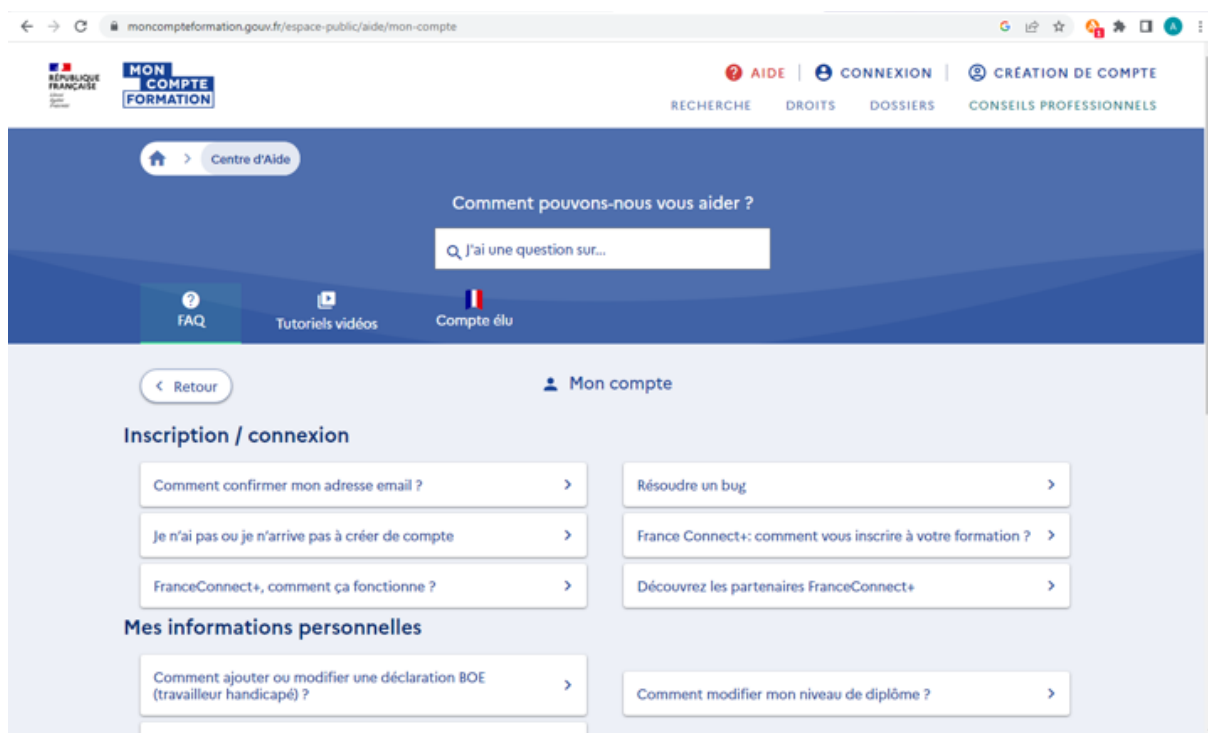
Comment utiliser le Compte personnel de formation (CPF) ?

- Se connecter sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Ensuite il vous suffit de chercher une formation (professionnelle, photographie, permis B...)

Attention depuis le 1er janvier 2023 TOUT LE MONDE devra créer son compte via l'identité numérique la Poste (même ceux ayant créé leur compte CPF il y a plusieurs années).

**MON
COMPTE
FORMATION**



moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/mon-compte

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MON COMPTE FORMATION

AIDE | CONNEXION | CRÉATION DE COMPTE

RECHERCHE | DROITS | DOSSIERS | CONSEILS PROFESSIONNELS

Centre d'Aide

Comment pouvons-nous vous aider ?

Q J'ai une question sur...

FAQ | Tutoriels vidéos | Compte élu

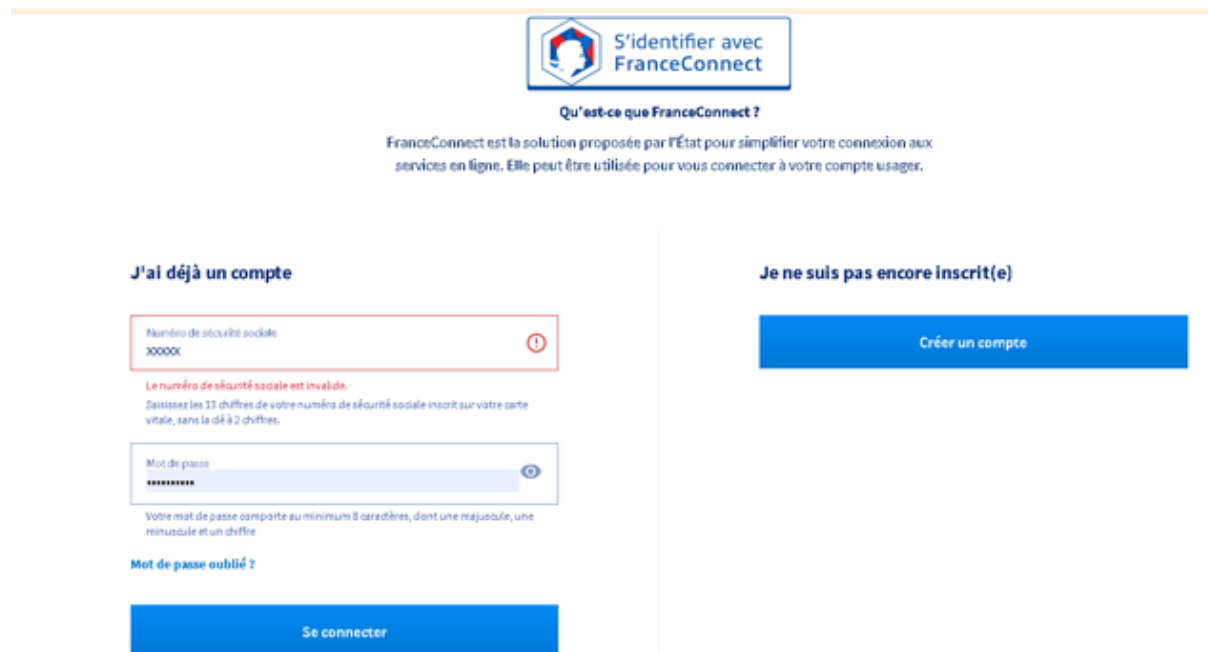
Retour | Mon compte

Inscription / connexion

- Comment confirmer mon adresse email ?
- Résoudre un bug
- Je n'ai pas ou je n'arrive pas à créer de compte
- France Connect+: comment vous inscrire à votre formation ?
- FranceConnect+, comment ça fonctionne ?
- Découvrez les partenaires FranceConnect+

Mes informations personnelles

- Comment ajouter ou modifier une déclaration BOE (travailleur handicapé) ?
- Comment modifier mon niveau de diplôme ?



S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Elle peut être utilisée pour vous connecter à votre compte usager.

J'ai déjà un compte

Numéro de sécurité sociale
XXXXX

Le numéro de sécurité sociale est invalide.
Saisissez les 13 chiffres de votre numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte vitale, sans la clé à 2 chiffres.

Mot de passe
XXXXXXXXXX

Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre

Mot de passe oublié ?

Se connecter

Je ne suis pas encore inscrit(e)

Créer un compte

INFORMATIONS PRATIQUES

LUTTE CONTRE L'AMBRISIE : CHACUN PEUT AGIR



1 pied d'ambrosie =
1 million de grains de pollen
+ des centaines de graines

Arrivée accidentellement d'Amérique du Nord depuis les années 1850, l'ambrosie, plante annuelle invasive, est présente dans l'ensemble du territoire français à des degrés divers. Son pollen, émis en fin d'été jusqu'en octobre, provoque de graves allergies chez les personnes sensibles.

Il suffit de quelques grains de pollen pour que des symptômes apparaissent : rhinite allergique, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire, voir asthme et eczéma...

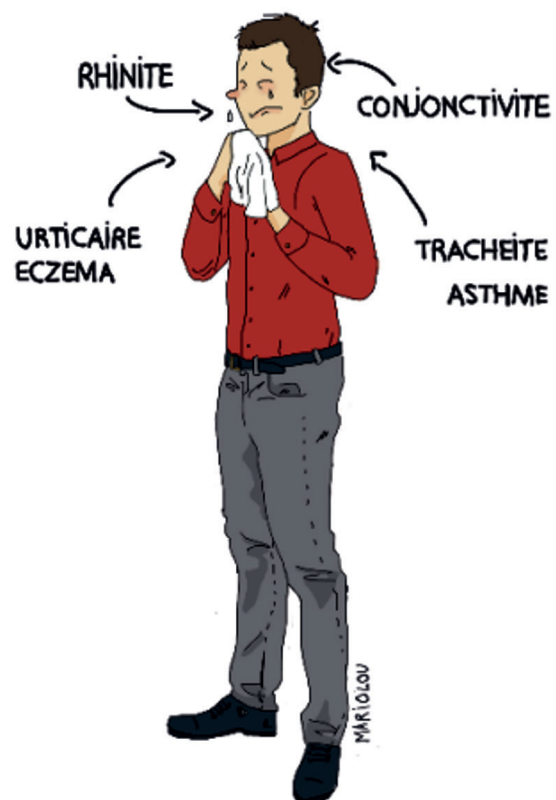
L'ambrosie cause un problème majeur de santé publique. Avec son fort potentiel d'envahissement, l'ambrosie est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures).

De plus, sachant que le nombre de personnes allergiques en métropole est estimé

entre 1,1 M et 3,5 M selon le rapport de juillet 2020 de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), les coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambrosie en France se situent, selon ce même rapport :

- entre 59 M€ et 186 M€ pour la prise en charge médicale ;
- entre 10 M€ et 30 M€ pour la perte de production ;
- et entre 346 M€ et 438 M€ pour la perte de qualité de vie pour les personnes allergiques.

Si la région Grand Est venait à être infestée à la hauteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, les coûts estimés de l'ambrosie seraient de 28 M € pour les dépenses de soin. À noter également qu'un accroisse-



INFORMATIONS PRATIQUES

ment de ces coûts est attendu à l'avenir, en raison de l'élargissement prévu des zones infestées par l'ambrosie, exposant de fait de nouvelles populations, et d'une augmentation des niveaux de pollens dans l'air ambiant, notamment en lien avec le changement climatique.

L'instruction ministérielle du 20 août 2018 a confié aux ARS la compétence pour organiser les plans locaux de surveillance et de lutte contre les ambrosies. L'ARS Grand Est a délégué à FREDON Grand Est la mise en place d'un plan pluriannuel pour la prévention et la lutte contre les ambrosies, dans le cadre du Plan Régional Santé Envi-

ronnement (PRSE).

Situation en Grand Est

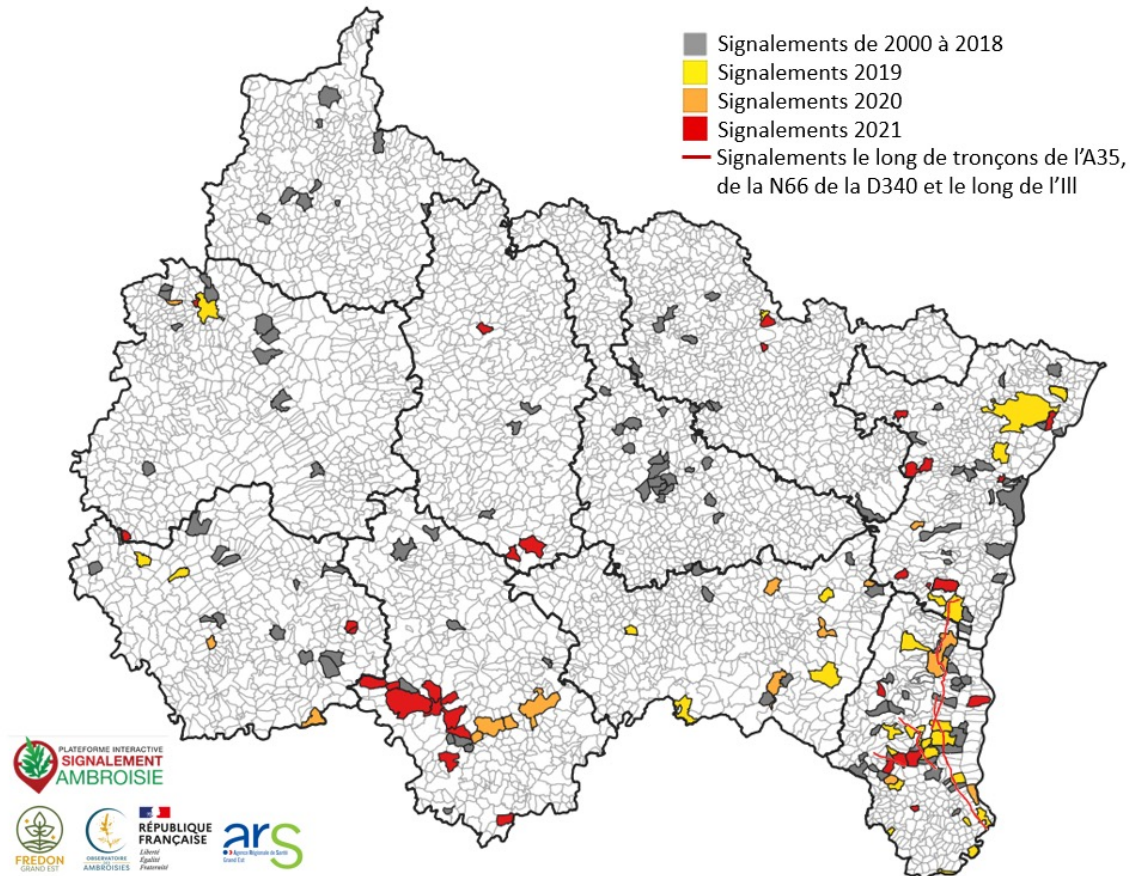
En Grand Est, les observations de plants d'ambrosie sont de plus en plus nombreuses.

Comment agir ?

Pour limiter l'envahissement, et les dépenses qui seraient alors nécessaires, chacun peut agir.



Présence d'ambrosie à feuilles d'armoise en Grand Est en 2021



INFORMATIONS PRATIQUES

LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : CHACUN PEUT AGIR

Dans chacun des départements du Grand Est, des arrêtés préfectoraux imposent une destruction obligatoire.

www.signalement-ambroisie.fr

Chacun peut signaler la présence de la plante sur la plateforme nationale de signalement de l'ambroisie.

Pour permettre la validation du signalement par un référent local, merci d'indiquer vos coordonnées.



Savoir reconnaître l'ambroisie :

- 1ère pousse : en avril
- Hauteur : 30 cm à 1,2 m
- Tige verte voire rougeâtre, dressée et couverte de poils blancs.
- Feuilles très découpées, vert vif uniforme sur les 2 faces.
- Fleurs en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux
- Graines : en octobre, puis la plante meure.

Où la trouver ?

L'ambroisie se développe et se multiplie très facilement sur différents types de terrains et de préférence :

- les sols nus ou remaniés (cultures, friches, bords de routes et de voies ferrées, bords de rivières),
- les zones d'entrepôts de graines et de fourrages,

• mais aussi les jardins des particuliers via les graines utilisées pour les oiseaux qui peuvent contenir des graines d'ambroisie.

Avant d'intervenir, des précautions adaptées à la saison sont à prendre, liées au stade de développement de la plante : renseignez-vous !

Pour plus d'information sur l'Ambroisie, notamment au sujet des moyens de lutte :

• FREDON Grand Est : www.fredon.fr/grand-est/

• Contact par mail : ambroisie@fredon-grandest.fr

• L'observatoire national des ambrosies : <https://ambroisie-risque.info/>

• L'Agence Régionale de Santé Grand Est : www.grand-est.ars.sante.fr/lambroisie

Projet du 20 août 2021



HISTOIRE

À VOTRE SANTÉ

Autrefois, la plupart des aubergistes figuraient aussi sous le nom de cabaretiers souvent à des endroits éphémères. Le cabaretier pouvait servir de la boisson et surtout du vin mais également de la nourriture moyennant finances. À cette époque pas besoin de licence, la plupart du temps les cabaretiers exerçaient également un autre métier. On retrouve la trace de cabaretiers dès le 18^e siècle avec M. Beller Antoine situé maison Epp Joseph place du village, et cela de 1746 à 1755. Puis plus tard M. Graff Nicolas Joseph Léonce qui est colporteur cabaretier dans une maison située place nommée "Hoft" en dessous de l'auberge Metzger, ce monsieur Graff Nicolas marié en 1823 fut remplacé par son fils Michel jusqu'en 1869. Nous avons trouvé également M. Ropp Joseph cabaretier, boulanger et

tailleur de 1823 à 1845, il parti ensuite dans les Vosges. Puis Werly Pierre, maire du village, bûcheron et cabaretier de 1845 à 1871 ainsi que Jardiné Pierre de 1871 jusqu'à environ 1900, ces trois personnes officiaient dans l'actuelle maison Steiner Henri. Nous trouvons également M. Valentin David Tisserand, cabaretier de 1829 jusqu'à environ 1860 suivi de son fils Charles Théodore (lui aubergiste de 1860 à 1905) l'établissement se situant en face de l'auberge du Charapont ou se trouvait une ancienne usine textile dans une des deux maisons anciennes route de Rothau. Au début du 19^e siècle, suite à l'essor de l'industrie textile, notre village s'est considérablement agrandi, on vit fleurir les auberges. Nous allons essayer de vous les présenter pour certaines, il nous manque des dates mais cela nous permet-



HISTOIRE

tra tout de même de nous faire une idée de l'activité du village. L'auberge ou café de la couronne Wirtschaft zur Krone (cette inscription figurait sur la façade pendant la période allemande). Avant que les époux Diem François et Halter Madeleine s'y installent entre 1880 et 1885 celle-ci existait déjà et était exploitée par des cabaretiers : de 1856 à 1861 par Steffan Pierre de 1861 à 1866 par Chipon Jean-François originaire de Plaine ou il exerçait déjà le métier de cabaretier, remarié avec Himber Geneviève veuve comme lui, ils s'installent à Natzwiller et eurent 4 enfants mais aucun ne reprit l'affaire et quittèrent le village. de 1866 à 1871 Jardiné Pierre. De 1871 à 1880 pas de trace de gérant. Dans la continuité des époux Diem, leur fils Émile et son épouse Fluck Rosalie l'exploitèrent jusqu'à la fermeture en 1970. Le café du coursier. Les époux Flajolet François et Stoquert Alice ont ouvert cette auberge dans les années 1930. M. Flajolet assurait aussi le transport des personnes

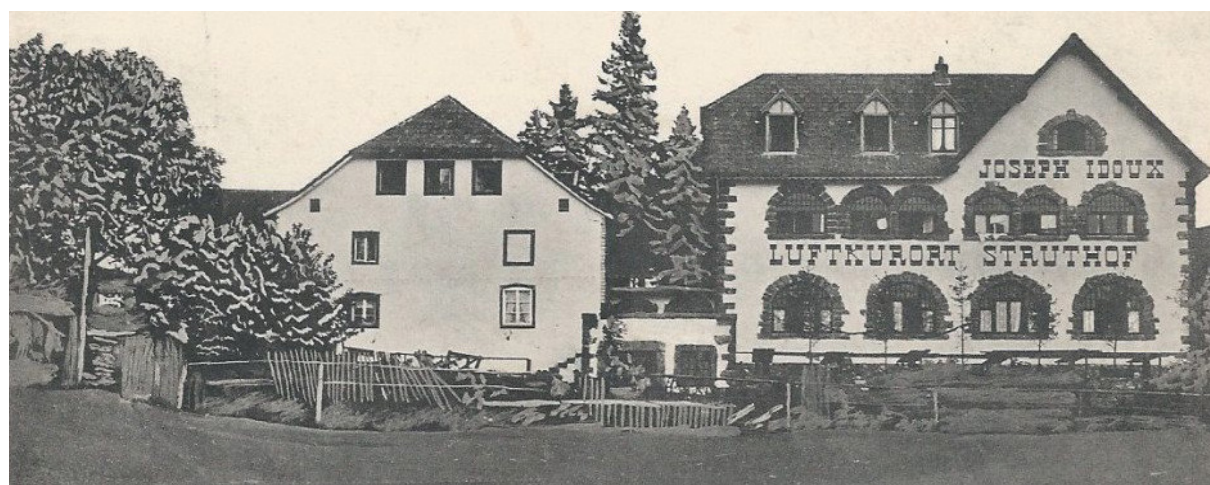
entre Natzwiller, le restaurant du Struthof et Rothau et les pistes de luge, cette activité correspond au nom de l'enseigne, le café ferma après 1960. L'auberge Diem François Antoine (cordonier cabaretier) située à l'actuelle maison Epp Joseph et Jacqueline au numéro 35 place du village (déjà citée car exploitée par un cabaretier au 18e siècle). M. Diem se marie en 1823 avec Humbert Thérèse, ils ont fondé l'auberge et l'on exploitée jusque dans les années 1870. Le café restaurant du Struthof d'abord ferme exploitée par la famille Ropp Jean originaire des Vosges suivi de la famille Idoux après 1875, famille qui prit une part importante dans l'histoire de l'auberge. Par la suite, le couple Némets assure la continuité pendant quelques temps. Les derniers propriétaires, la famille Kuntz avec Dany, Maya et leurs enfants, reprirent l'affaire après 1977 jusqu'en 2016, ainsi tournant une page de nostalgie de ce lieu unique. Café du frère (S'Breaders) En 1814, Flajolet Jean-François



HISTOIRE

originaire de Saulxures et Henck Catherine originaire de Natzwiller convolent en justes noces, leur histoire se prolongera de nombreuses années à travers l'auberge qu'ils ont créée et qui restera des décennies dans la famille jusqu'à sa fermeture après 1990 suite à la retraite de Diem Charles et de son épouse Flajolet Marie. L'auberge Metzger François Joseph et Remy Marie-Anne ont fondé cet établissement avec leur 10 enfants. Après de multiples changements de propriétaires, l'auberge traversera tous les âges et reste-

ra la seule encore en activité actuellement, exploitée par la famille Metzger, elle est l'un des fleurons de la restauration de la vallée de la bruche. Sans doute y avait-il d'autres lieux cabarets ou auberges dans le village mais le temps faisant certains ont été oubliés, peut-être que ces quelques lignes raviveront en vous des souvenirs du temps jadis et que peut-être certains d'entre vous ont connu. De grands remerciements à Mme Schaffroth Jacqueline pour son aide précieuse.



INFORMATIONS PRATIQUES

Les Jardins de la Chapelle

Retrouvez nos actualités sur 

NOUVEAU

Dinsheim sur Bruche

Vos maraîchers de proximité vous proposent des fruits et légumes de saison dans votre commune.



Natzwiller
à côté de la Mairie
le Vendredi de 16h30 à 18h

Pour tous renseignements ou commandes, contactez
Cathy 06 84 74 16 94 ou Frédéric 06 13 28 60 47

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimerie CHRXSS Molsheim - Papier 100 % recyclé

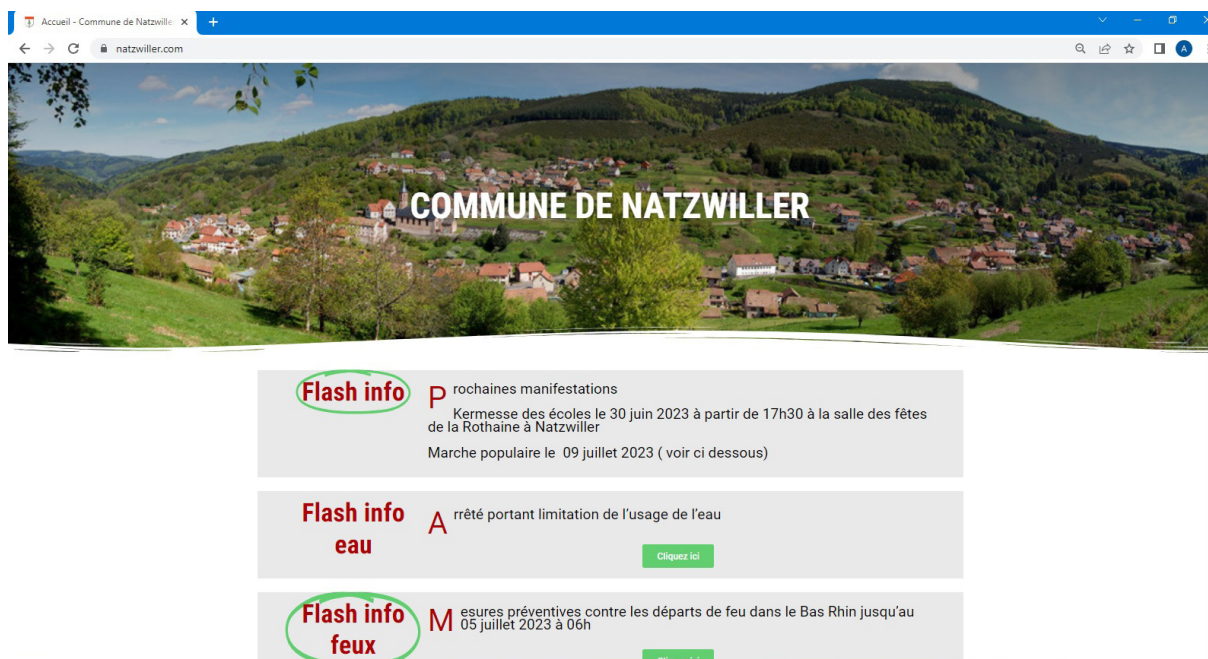
Papier 100 % recyclé



INFORMATIONS PRATIQUES

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Nous vous recommandons de consulter régulièrement le site internet de la commune (www.natzwiller.com) afin de vous tenir informés des limitations de consommation d'eau et des interdictions de feux en tout genre en vigueur.



Accueil - Commune de Natzwiller

natzwiller.com

COMMUNE DE NATZWILLER

Flash info Prochaines manifestations
Kermesse des écoles le 30 juin 2023 à partir de 17h30 à la salle des fêtes de la Rothaine à Natzwiller
Marche populaire le 09 juillet 2023 (voir ci dessous)

Flash info eau Arrêté portant limitation de l'usage de l'eau
[Cliquez ici](#)

Flash info feux Mesures préventives contre les départs de feu dans le Bas Rhin jusqu'au 05 juillet 2023 à 06h
[Cliquez ici](#)

BULLETIN MUNICIPAL

ENVIE D'ÉCRIRE ?

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce numéro de votre bulletin municipal. Nous vous rappelons que si vous voulez nous faire part d'un article ou que vous dési-

rez que l'on parle d'un sujet qui vous tient à cœur, que vous soyez un particulier ou une association, manifestez-vous auprès de Clarisse en allant en mairie ou en écrivant à : **natzwiller.mairie@wanadoo.fr**



NOTES PERSONNELLES



mairie de Natzwiller

**lundi, mardi, jeudi de 10 h à 11h et de 17 h à 18h | mercredi de 9h à 11h | vendredi de 10h à 11h
03 88 97 02 44 | natzwiller.mairie@wanadoo.fr | <http://www.natzwiller.fr>**